

PAUSE-ÉPA

LE FINANCEMENT DES GROUPES EN DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS



MISE EN CONTEXTE

Depuis plusieurs mois, les groupes d'action communautaire autonome (ACA) et plus récemment les groupes en défense collective des droits (DCD) se mobilisent pour revendiquer une augmentation de leur financement. Rien de nouveau là-dedans, le sous-financement, on connaît ça !

Le 30 octobre dernier le gouvernement annonçait en grande pompe l'injection de 162 M sur trois ans. Pourtant, à peine deux semaines plus tard, les groupes membres du Regroupement des organismes en défense collective des droits (RO-DCD) se rassemblaient devant l'assemblée nationale pour revendiquer davantage de financement. Pas facile à suivre ? C'est bien vrai ! Pourtant, le financement est une question majeure qui concerne tout le monde dans un groupe, les salarié-e-s comme les membres.

POURQUOI UNE PAUSE-ÉPA

Ce n'est pas toujours évident d'aborder la question du financement. Premièrement, c'est loin d'être stimulant et deuxièmement, c'est compliqué. C'est encore moins évident de se mobiliser et de convaincre les membres de se mobiliser là-dessus. Encore une fois, la solution, ce n'est pas l'évitement, c'est l'ÉPA !

Une pause-épa c'est une courte activité d'éducation populaire facile à insérer dans vos activités courantes. Pas besoin de lancer des invitations deux mois d'avance et de coller des dizaines d'affiches, il suffit de réserver environ 40 minutes de votre prochain conseil d'administration ou de votre assemblée générale.

Si vous manquez de temps, vous pouvez choisir les activités qui vous semblent les plus pertinentes dans votre groupe. Vous pouvez aussi étaler l'animation sur deux ou trois rencontres.



OBJECTIF

- Démystifier le financement des groupes en DCD
- Expliquer les revendications
- Réfléchir aux actions à entreprendre

MATÉRIEL

- Ce document
- Papier et crayons
- Vos états financiers et vos prévisions budgétaires

1

FINANCER LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS



A- LES TROIS MODES DE FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL

Il existe trois façons pour le gouvernement de financer des organismes communautaires. C'est trois modes de soutien financier répondent à des logiques différentes qui influencent les relations entre le gouvernement et les organismes communautaires.

FINANCEMENT À LA MISSION

Le financement à la mission, c'est l'air qu'un groupe respire, c'est par là que le gouvernement reconnaît l'importance de la mission de l'organisme comme alternative à l'offre de services gouvernementaux. Il y a un lien entre la mission de l'organisme et celle du ministère, mais il y a aussi une distance avec les orientations et les priorités ministérielles. Pour y avoir droit, un organisme doit répondre aux caractéristiques de l'ACA.

C'est ce type de financement qui exige les démarches de reddition de compte les moins lourdes pour un organisme.

FINANCEMENT PAR PROJET

Le financement par projet est ponctuel. Il permet au gouvernement de financer les groupes pour des projets qui cadrent avec ses propres objectifs. Ce type de financement est controversé car il n'offre pas aux groupes un soutien constant. Une fois le projet terminé on retourne à la case départ.

Ce type de financement exige habituellement une reddition de compte serrée et est souvent conditionnel à l'atteinte d'objectifs précis.

ENTENTE DE SERVICES

En signant une entente de services avec un groupe, les ministères financent des activités complémentaires à l'offre de services gouvernementaux. Une entente de services établit donc un lien très étroit entre les activités de l'organisme et les orientations et les priorités ministérielles.

L'entente de services est le mode de financement le plus contraignant pour les groupes. Les groupes doivent rendre des comptes réguliers et cadrer avec des indicateurs de performance.



Quel type de financement notre groupe reçoit-il du gouvernement ? Si oui, d'où vient-il ? Quels sont les avantages et les limites de ce mode de financement (pour les groupes en DCD, pour le gouvernement)?

B- LE SACAIS ET LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS



Les groupes en DCD ont un statut particulier qui les place souvent en conflit direct avec les politiques gouvernementales. C'est notamment pour leur assurer un traitement équitable qu'on a confié l'administration de leur subvention au Secrétariat à l'action communautaire et aux initiatives sociales (SACAIS).

C'est donc le SACAIS qui consulte nos rapports d'activité et nos états financiers et qui accorde les subventions. Le financement est habituellement accordé pour une période de trois ans. En 2010, le SACAIS avait légèrement augmenté les subventions versées aux groupes en DCD. Depuis, le montant stagne d'année en année.

VOLET PROMOTION DES DROITS



C'est grâce au « Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole » que les groupes en DCD reçoivent leur financement. Il y a quelques années le volet du programme qui concerne les groupes en DCD a été renommé volet «Promotion des droits».

D'après-vous qu'est-ce que ce petit changement nous révèle sur l'orientation qu'on souhaite voir prendre les groupes en DCD ?

2

LES FINANCES DE NOTRE GROUPE



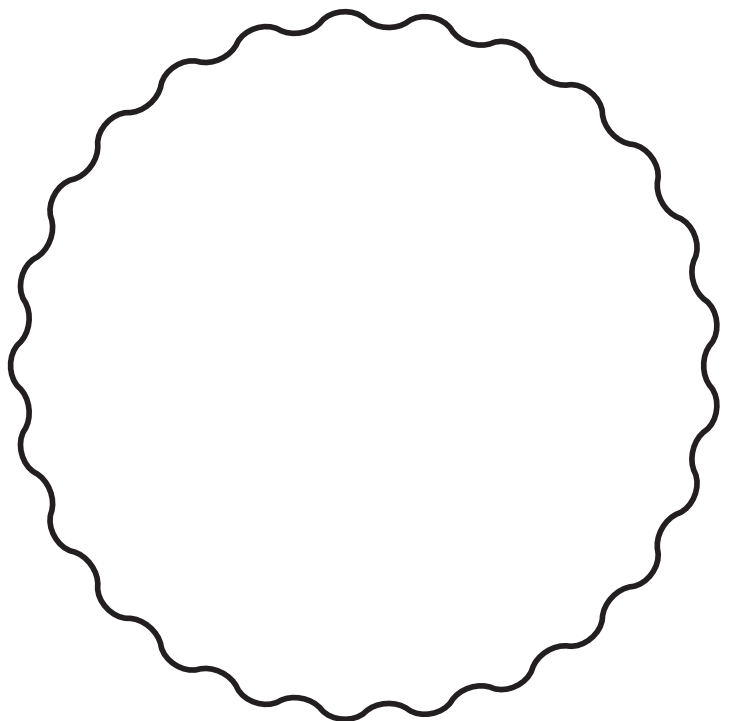
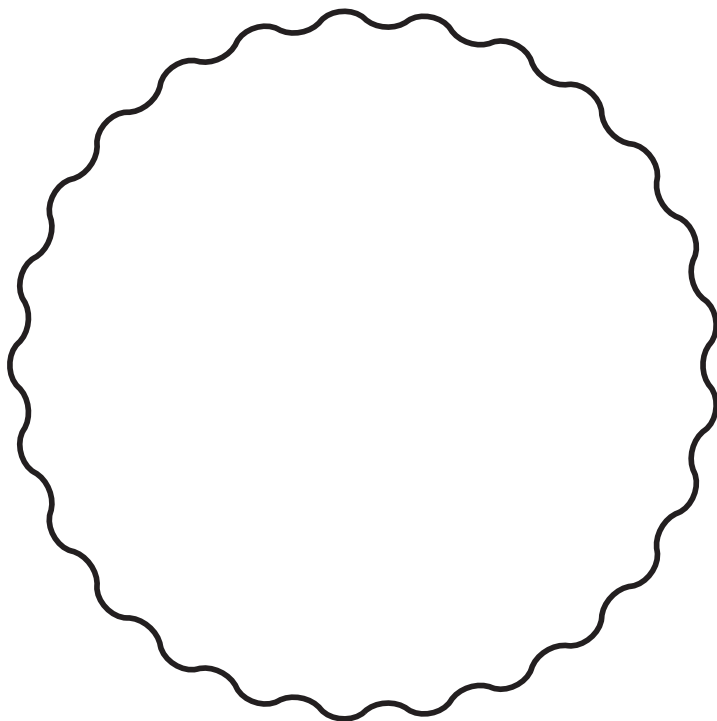
A- LES FINANCES, C'EST DE LA TARTE !

À l'aide des tartes, on présente les revenus et dépenses de l'organisme. Pour accélérer l'exercice, il est préférable de remplir les tartes d'avance, mais si vous avez le temps, c'est toujours instructif de le faire en groupe.

Matériel : Vos états financiers et/ou vos prévisions budgétaires

REVENUS

DÉPENSES





B- ACTIVITÉ DU MINISTRE DES FINANCES

Évaluer l'impact du sous-financement sur le groupe.

Quelqu'un doit incarner le ministre des Finances. Il doit faire des propositions pour couper les dépenses de l'organisme et ainsi faire réagir les personnes autour de la table.

Le ministre des finances est responsable d'encadrer pour éviter que ça dégénère en débat sur le budget du groupe. Le but de la discussion est de faire ressortir l'idée que peu importe où on coupe, c'est l'ensemble du groupe et la mission qui en souffre.

On peut conclure l'exercice en amenant des solutions pour augmenter les revenus plutôt que de couper dans les activités, les salaires ou les services.

Pour boucler le budget, le ministre des finances propose de couper dans :

- Le loyer ?
- Le téléphone et Internet ?
- La vérification comptable ?
- Les salaires ?
- Les assurances ?
- Les activités ?
- Papeterie et frais de bureau ?
- Autres frais ?



ASTUCE D'ANIMATION

Les discussions sur les finances peuvent parfois devenir émotives, surtout lorsqu'on parle de couper dans les dépenses.

Notre truc : **Déguisez le ministre des finances !** Un simple chapeau ou une moustache permet de garder un côté ludique à l'exercice.

C'est bien plus facile ainsi d'éviter les dérapages.

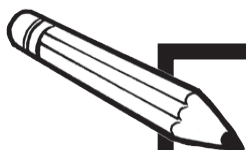
3 NOS BESOINS FINANCIERS



A- LES SEUILS PLANCHERS

Les seuils planchers établis par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) fixent le montant minimum nécessaire au fonctionnement des groupes d'ACA. C'est l'argent que devrait nous verser le gouvernement pour notre mission.

Pour un organisme de base et un regroupement régional en DCD, le financement à la mission (dans sa phase de consolidation) devrait se situer autour de 120 000 \$ par année. Pour un regroupement national, c'est environ 200 000 \$ par année.*



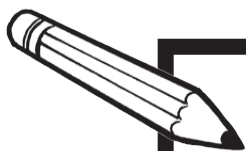
Comparer votre subvention du SACAIS au seuil plancher du RQ-ACA. Combien manque-t-il à votre groupe pour atteindre le seuil ?

_____ — _____ = _____

Le seuil plancher Votre subvention à la mission Le manque à gagner de votre organisme

* Ces montants sont calculés uniquement pour la réalisation de la mission d'un organisme. Ces montants n'incluent pas les frais engendrés par la prestation de services liés à une entente et ne doivent pas être considérés suffisants pour permettre le développement du groupe.

B- ET SI ON RÊVAIT UN PEU



**Si on avait _____ de plus
(inscrire le manque à gagner qu'on vient de déterminer)
par année, qu'est-ce qu'on pourrait faire de plus ?**

4

DES BELLES PROMESSES

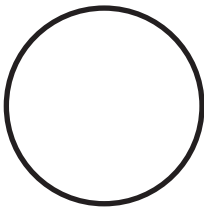


A- FAIRE LE POINT SUR LES ANNONCES

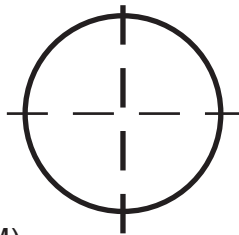
Le 30 octobre dernier, le gouvernement annonçait son intention d'injecter 162 M dans le communautaire sur trois ans. Pour rendre les choses plus compréhensible, regardons l'impact possible de ces annonces sur une année financière. **Il faut donc commencer par diviser 162 M par trois, ce qui nous donne 54 M par année.**

Veillez suivre les étapes pas à pas. Il peut être utile de faire l'exercice une fois avant de le présenter pour ne pas vous embourber dans les calculs. Les chiffres utilisés pour cet exercice n'ont rien d'officiels, ils sont le résultat d'un calcul libre effectué d'après les informations partielles recueillies depuis les annonces.

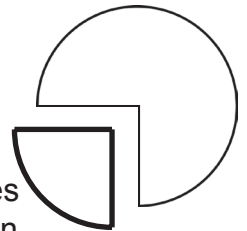
1) Sur une grande feuille ou un tableau dessinez une tarte de 54 M.



2) Divisez la tarte en quatre parts égales (chacune valant 13,5 M)



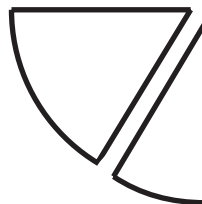
3) Retirez trois de ces parts qui iront aux groupes en santé et services sociaux. Pour un total de 40,5 M.



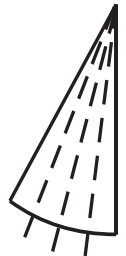
4) Prenez la part restante (13,5 M) et divisez-la en trois parts de 4,5 M chacune.



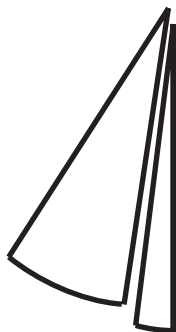
5) Retirez deux parts qui sont réservées aux 800 organismes communautaires financés par les autres ministères. Un total de 9 M.



6) Prenez la part restante (4,5M) et divisez-la en quatre parts de 1,1 M.



7) Retirez trois parts (3,3 M) pour les mesures d'employabilité d'Emploi-Québec.



8) Prenez la part restante (1,1 M). C'est la part qui ira au SACAIS. Divisez-la en 400 parts (350 groupes en DCD et 50 corporations de développement communautaire (CDC).



9) On obtient un moyenne de 2500 \$ par groupe de DCD



ALLONS UN PEU PLUS LOIN DANS LES RUMEURS...

Selon certaines sources, la ministre aurait la volonté de financer une trentaine de nouveaux groupes en DCD, ce qui représente 900 000 \$. Si on refait le calcul en prenant en compte cette rumeur, on obtient une moyenne de 500 \$ par groupe.



Vous vous êtes complètement perdu-e-s dans vos pointes de tartes ? Pas de panique, l'idée c'est juste de démontrer qu'il ne faut pas s'attendre à grand-chose de ces annonces, et ça, vous devez déjà l'avoir compris !



Quelles actions pourraient être entreprises localement, régionalement, nationalement pour obtenir un meilleur financement pour les groupes en



Comparons maintenant ce chiffre au manque à gagner que nous avons déterminé plus tôt ? Quelles conclusions doit-on tirer collectivement ?

<hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin-bottom: 5px;"/> <p>Le manque à gagner de votre organisme (activité 3-A)</p>	<hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin-bottom: 5px;"/> <p>Le résultat obtenu dans l'exercice précédent (2500\$ ou 500\$)</p>	<hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin-bottom: 5px;"/> <p>Le chemin qu'il reste à faire vers un financement qui réponde à nos besoins</p>
---	---	--

B- COMPARER LES ANNONCES À NOS BESOINS FINANCIERS



C PRÉPARER LA MOBILISATION DCD.



Pourquoi ne pas profiter du momentum pour écrire une lettre à votre député-e ?

Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches

275 rue du Parvis, bureau 312, Québec, Qc, G1K 6G7 / 418-523-4158 / repac@repac.org / www.repac.org